

Permis récupéré  
dans l'EST

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

Paris, le

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Réf. :EK/PPP/N° 6968

Maître **Antoine REGLEY**  
Centre d'affaires Solférino  
229 rue de Solférino  
59000 Lille

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M. E.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises les 21 mars et 10 novembre 2017 ont été extraites.

Par ailleurs, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 5 et 6 octobre 2018 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

**De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour**

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice adjointe  
lequel...  
Caroline CHARLET